

Monsieur François Hollande
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 17 septembre 2015

Réf. : 36448

Monsieur le Président de la République,

Depuis sa création en 1926, l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) est la seule association représentant les maires et leur CCAS, établissements publics de proximité investis d'une mission fondamentale de prévention et de développement social.

L'UNCCAS compte aujourd'hui plus de 4000 CCAS et CIAS adhérents (7000 communes), dont l'action au quotidien concerne 70% de nos concitoyens, en métropole et outre-mer.

Au nom du conseil d'administration de l'UNCCAS que j'ai l'honneur de présider, je tenais à attirer votre attention sur l'une des mesures issues du Comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu le 14 septembre 2015 à Vesoul.

Si nous ne pouvons que nous satisfaire de l'attention portée aux territoires ruraux et saluer la démarche transversale de ce deuxième Comité interministériel guidé par un objectif d'égalité des territoires, nous nous étonnons et regrettons plus encore l'une des mesures de simplification des normes actée lors de ce comité consistant à « abroger l'obligation annuelle de réalisation d'analyse des besoins sociaux par les centres communaux d'action sociale ».

A aucun moment dans le cadre de nos nombreux échanges avec les différents services de l'Etat, l'intérêt de l'analyse des besoins sociaux menée par les CCAS depuis 1995 n'a été contesté. Bien au contraire. Selon l'UNCCAS, se passer de cette démarche indispensable d'analyse des besoins revient à occulter volontairement une demande sociale qui ne cesse de progresser.

A l'heure où le manque de financements oblige à rationnaliser l'action publique et à l'évaluer au mieux, l'analyse des besoins sociaux présente de nombreux atouts. Elle permet d'identifier les zones ou les publics en difficulté et d'optimiser les partenariats locaux. Cette démarche reconnue de veille sociale, de prospective, de développement social local mais aussi de prévention porte en elle de nombreux enjeux reconnus à la fois au plan local et national.

Abroger l'obligation d'analyse des besoins sociaux pour tous les CCAS, sans distinction, revient à nier l'apport de la démarche engagée par les 50% de CCAS des villes de plus de 5000 habitants qui l'ont déjà réalisée et près de la moitié des CCAS des villes de plus de 80 000 habitants qui la réalisent chaque année. Cette abrogation est enfin en totale contradiction avec l'objectif d'augmenter l'accès aux droits et de lutter contre le non recours inscrit dans le plan de lutte contre la pauvreté du Gouvernement.

Le contexte économique et social de notre pays appelle chacun des acteurs engagés dans la lutte contre la précarité, l'isolement social, la perte d'autonomie à redoubler d'efforts pour maintenir le lien social sur l'ensemble de nos territoires, a fortiori en milieu rural.

Cette décision unilatérale intervient par ailleurs quelques semaines après le vote de la loi NOTRe, laquelle a acté la disparition progressive des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants sans apporter de garantie au développement de l'action sociale au niveau intercommunal.

Cette ultime mesure issue du Comité interministériel ne fait donc qu'ajouter à l'incompréhension de nos CCAS et CIAS engagés quotidiennement auprès de millions de nos concitoyens en difficulté et qui aspirent légitimement à ce que l'Etat soit effectivement le garant de la solidarité nationale.

Nous ne doutons pas de votre volonté de soutenir les acteurs locaux dans leurs missions d'intérêt général et de répondre à une demande sociale qui oblige plus que jamais l'Etat et ses partenaires à travailler de concert afin d'être à la hauteur des attentes de nos concitoyens et parmi eux des plus fragiles.

C'est pourquoi afin de dissiper tout malentendu sur ce qui est vécu aujourd'hui par nos CCAS et CIAS comme un profond désaveu de leur action au quotidien et une atteinte portée à toute l'action sociale publique de proximité, l'UNCCAS sollicite de votre part ou de celle de votre Premier ministre une audience dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre démarche, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon profond respect.

Joëlle Martinaux
Présidente nationale

Adjointe au Maire de Nice
Conseillère régionale de Provence Alpes Côte d'Azur

CC : Monsieur Manuel Valls
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris